

Extrait de la carte « Réseau de camionnage 2^e édition »



Légende

-  ROUTE PERMISE EN TOUT TEMPS aux camions et véhicules-outils.
-  ROUTE PERMISE DE JOUR, MAIS INTERDITE DE 19 H À 7 H aux camions et véhicules-outils.
-  ZONE INTERDITE EN TOUT TEMPS aux camions et véhicules-outils excepté pour effectuer une livraison locale dans cette zone.
-  Rue étroite
-  Limite municipale
-  Structure interdite aux véhicules dont la masse totale en charge excède la limite indiquée.
-  Structure sous laquelle la hauteur libre est inférieure à 4,15 m.

Cartographie : Service des travaux publics et de l'environnement, Section de la géomatique
Dimension **DPR** inc.

1^{er} avril 2001



Ville de Montréal